Délibération n°2018/29

Vu le code de l'éducation et notamment l'article L715-2 ;
Vu le décret n° 94-800 du 14 septembre 1994 portant création de l'UTT ;
Vu les statuts de l'établissement ;
Vu la délibération du conseil d'administration de l'UTT n°2018.12 du 13 mars 2018 ;
Vu l'avis du comité technique du 26 février 2018 ;
Vu les avis du conseil des études du 1er mars et du 7 juin 2018.

Le conseil d'administration réuni le 14 juin 2018 :

Objet : Calendrier universitaire 2018/2019 modifié

Le conseil d'administration approuve le calendrier universitaire 2018/2019 modifié joint en annexe sous réserve :

- De formaliser la semaine du 11 au 16 février comme semaine de vacances étudiants (semaine concomitante avec les vacances scolaires) afin qu'aucune activité pédagogique ne soit programmée sur ce créneau.
- De comptabiliser la période du 1er juillet au 14 juillet 2019 comme une période sans cours et non comme une période de vacances étudiants.

La présente délibération annule et remplace la délibération n°2018.12 du 13 mars 2018.

Résultat du vote :

Pour : 25
Contre : 0
Abstentions : 0

Troyes, le 14 juin 2018

Le président du conseil d'administration

Ronan STEPHAN

Publié sur le site internet de l'UTT le : 18.06.2018
Transmis à Mme la Rectrice, chancelière des universités le : 18.06.2018

Université de Technologie de Troyes
12 rue Marie Curie – CS 42060 – 10004 Troyes cedex – France
Téléphone : 33 (0) 25 71 76 00 – télécopie : 33 (0) 25 71 76 76 – site web : www.utt.fr